



**SOUS-PREFECTURE DE CHARENTE**

Place de la Sous-préfecture  
16100 COGNAC

A Gensac-la-Pallue, le vendredi 19 Juillet 2013

Objet : **INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**  
**DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT**  
Plate-forme logistique TRANSPORTS BERNIS  
Rue de la Grue, Lieu-dit « Les Terrages du Quart »  
16130 Gensac-la-Pallue

Monsieur le Sous-préfet,

Je soussigné, Monsieur Jean-Claude Guillot, agissant en qualité de Président Directeur Général de la société TRANSPORTS BERNIS dont le siège social est situé Z.I Nord – 87000 LIMOGES, ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, 4 exemplaires du dossier d'enregistrement concernant le projet de construction d'une plate-forme logistique à Gensac-la-Pallue (16130).

Ce dossier comporte une demande d'enregistrement pour le projet cité en objet et réalisée conformément aux articles R.512-46-1 à R.512-46-7 du Code de l'Environnement. En référence au 8° de l'article R512-46-4 du Code de l'Environnement, une dérogation est sollicitée concernant le point « 2.2.10. Moyens de lutte contre l'incendie » de l'arrêté de prescriptions générales édictées par le ministre chargé des installations classées. Le site relèvera du régime de l'enregistrement sous la rubrique n°1510-2 ;

Conformément à l'article R.512-46-4 du Code de l'Environnement, chaque dossier contient les plans suivants :

- Une carte sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée ;
- Un plan des abords de l'installation jusqu'à une distance de 100 mètres ;
- Un plan d'ensemble indiquant les dispositions prévues sur l'installation, l'affectation des constructions et terrains voisins, et le tracé des réseaux enterrés existants, plan et cours d'eau, jusqu'à une distance de 35 mètres.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous pris d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Claude Guillot  
Président Directeur Général